



ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 OCTOBRE 2022

LISTES PRESENTEES PAR LA CGT-INPI

Le 6 octobre 2022 plusieurs listes syndicales se présenteront à nouveau à vos suffrages.

L'objectif de ce vote est d'élire vos représentants au Conseil d'administration (CA) de notre établissement pour une période de 3 ans.

L'importance des attributions du CA est souvent mal connue, elle mérite pourtant toute votre attention. Il définit la politique générale de l'établissement dans le cadre des orientations fixées par les ministères de tutelles et dispose notamment des compétences suivantes :

- Financière et budgétaire,
- Contractuelle, y compris concernant les conditions d'emploi et de rémunération du personnel,
- Immobilière, dont les implantations régionales.

Le Conseil d'administration traite de toutes les questions budgétaires portant sur la gestion du personnel ou des services. C'est une instance de haute importance pour nous tous.

Une raison forte de ne pas s'abstenir, ni disperser les voix.

Le scrutin du 6 octobre prochain intervient à un moment important dans l'histoire de notre établissement, il s'agit de la mise en place du guichet unique et du registre national des entreprises, un projet majeur et d'ampleur nationale avec des enjeux multiples pour l'INPI : le niveau insuffisant des effectifs dans tous les services impactés surtout à INPI-Direct et à la DSI, des problèmes de coordination avec certains organismes valideurs qui risque d'impacter le démarrage du projet au 1^{er} janvier 2023.

Durant cette période notre établissement a connu d'autres échéances toutes aussi importantes comme :

- Le développement de nouveaux référentiels (dessins et modèles, marques et brevets) avec une charge de travail supplémentaire et des délais contraints pour les équipes ;
- La difficile mise en œuvre du nouveau cadre d'emploi et de rémunération, notamment sur la question du cadrage de l'exercice des augmentations personnelles (AP) et les mécanismes de reconnaissance ;
- La remise en cause de notre mission de service public et ses conséquences, notamment sur le maillage territorial ;
- Le développement accéléré du télétravail depuis la crise sanitaire qui implique des orientations de la politique immobilière et budgétaire dans notre établissement.

Cette consultation intervient également à un moment où notre établissement est soumis à un plafonnement et une ponction de ses recettes. Ces contraintes risquent d'impacter fortement les moyens de fonctionnement de notre établissement, alors que de nouvelles missions sont confiées à notre institut par la loi PACTE, en vue de mettre en place le guichet unique et le registre national des entreprises.

Nous avons toujours dénoncé au sein de ce conseil l'application d'un tel système qui fragilise le principe d'autonomie budgétaire de l'INPI, conféré malgré tout par la loi.

Le rôle du Conseil d'administration, ainsi que notre vigilance, sont plus que jamais importants pour faire face au risque de remise en cause de notre modèle économique et de notre autonomie financière.

Les candidats CGT s'engagent à porter l'exigence d'un Conseil d'administration exerçant pleinement et véritablement son rôle de contre-pouvoir.

Dans le cadre de cette élection, il s'agit avant tout d'élire des candidats :

- **COMBATIFS**, qui ne cèdent pas aux discours lénifiants ;
- **UNITAIRES** car, quelles que soient les différences d'approche entre organisations syndicales, l'unité de celles-ci est un bien précieux pour les agents ;
- **EFFICACES** et rendant régulièrement compte du mandat que vous allez leur confier.

Nous nous engageons à :

- Exiger le relèvement du plafond d'emploi de notre établissement afin de nous permettre d'assumer sereinement nos nouvelles missions et nos projets ;
- Lutter contre toute mesure visant à remettre en cause le statut de notre établissement et son autonomie ;
- Exiger l'application de toute mesure générale prise dans la sphère publique, notamment en matière de rémunération ;
- Exiger que soit intégré dans le nouveau cadre d'emploi et de rémunération un mécanisme automatique d'indexation de nos salaires sur l'inflation ;
- Exiger des moyens supplémentaires pour réaliser d'autres avancées en matière d'action sociale ;
- Exiger de notre tutelle d'assurer une meilleure coordination avec nos partenaires dans le cadre du projet CERES.

Siéger au Conseil d'administration nous permet de porter vos revendications sur des questions stratégiques qui engagent notre établissement, nous y sommes vos porte-paroles, attentifs à vos attentes.

C'est pourquoi l'enjeu principal de ce vote du 6 octobre 2022 est de choisir un **SYNDICAT COMBATIF, COMPETENT ET EFFICACE**. Les candidats de la CGT ont déjà démontré leur capacité à vous défendre avec une réelle détermination.

LE 6 OCTOBRE 2022, VOTEZ POUR :

**Hocine IHADDADENE et Juliette JOVER
Sylvie MERESSE et Vincent MOREL**